



This initiative is supported by PacWastePlus-a 64-month project funded by the European Union (EU) and implemented by the Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP) to sustainably and cost effectively improve regional management of waste and pollution.

Itinéraire en faveur d'une réforme législative pour le contrôle de



1. Définir le besoin d'une législation

Confirmer qu'il y a effectivement un problème d'importation d'amiante ou des difficultés à contrôler l'amiante.



2. Préfaisabilité

Définir quel résultat ou objectif global on cherche à atteindre en instaurant une législation pour le contrôle de l'amiante. Définir les questions devant être abordées (importation, conservation, utilisation, transport, élimination, etc.), le cadre législatif particulier susceptible d'être employé ou modifié pour accompagner les changements, et qui sera responsable de l'administration du système.



3. Appui politique

Entreprendre des procédures internes pour s'assurer que l'on bénéficie d'un appui politique permettant d'envisager l'institution de lois supplémentaires en faveur du financement durable.



4. Mettre en place un groupe de travail

Constituer un groupe de travail multi-organismes pour travailler à la réforme législative. On recommande que ce groupe de travail inclue des représentants et représentantes d'organismes actifs dans la santé, l'environnement, la sécurité et la gestion des déchets, ainsi que d'ONG, en fonction des besoins.



5. Analyse du cadre législatif

Analyser le cadre législatif, en considérant quels sont les lois et règlements devant être modifiés ou rédigés à partir de zéro. Il faut rechercher les instruments les plus efficaces pour atteindre les objectifs politiques (dans le cadre législatif en vigueur dans le pays). Concernant l'élaboration et l'application des lois et règlements, on recommande de désigner un organisme chef de file et un mécanisme permettant une collaboration continue entre les différents organismes.



6. Plan d'action national pour la lutte contre l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante

Élaborer un Plan d'action national pour la lutte contre l'amiante qui servira de socle pour les objectifs politiques, les rôles, les



Un tel plan devrait tenir compte des priorités nationales, des actions associées pour atteindre ces objectifs, ainsi que des rôles, des responsabilités et des actions de suivi. Parmi les difficultés pouvant être prises en compte, on cite l'interdiction de l'importation d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante, l'amélioration de la sensibilisation aux dangers de l'amiante, la détection et la gestion de l'amiante, le démontage et l'élimination de l'amiante en toute sécurité, et la collaboration régionale pour réduire l'incidence des maladies causées par l'amiante.



7. Élaboration d'un code de pratique en matière d'amiante

Un code de pratique sert à conseiller les organismes de réglementation, les professionnels et professionnelles, les commerçantes et commerçants, ainsi que le grand public, par rapport aux normes de sécurité à respecter lors des opérations avec de l'amiante ou en présence d'amiante. Il s'agit d'un document pratique qui donne des informations claires relatives à tous les aspects des opérations avec l'amiante, aux risques associés et à la manière de les contrôler.



8. Concertations

Les concertations avec la population et les entreprises doit démarrer tôt, dès la phase de conception, pour savoir quelles sont les préoccupations nécessitant une réponse, et veiller à ce que tout le monde comprenne la raison pour laquelle on cherche à prévenir les maladies causées par l'amiante.



9. Adopter le Plan d'action national pour la lutte contre l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante et les exigences pour la réforme législative

Suite aux retours obtenus lors des concertations, parachever et adopter le Plan d'action national pour la lutte contre l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante.



10. Rédaction juridique

La rédaction juridique se fera en tenant compte des avis fournis par les fonctionnaires sur le terrain : agents et agentes des douanes, inspecteurs et inspectrices de la santé, responsables de la santé et de la sécurité au travail, cadres du ministère de l'Environnement, etc. Cela permettra de prendre en compte, dès la conception, tous les éventuels problèmes



12. Concertations

Élaborer et organiser des activités de concertation pour vérifier les instruments politiques et législatifs proposés.



13. Appui politique

Suite aux résultats des concertations sur l'analyse de l'impact des réglementations, confirmer le maintien d'un soutien politique au lancement du système.



Confirmer les besoins et dépenses du système

Au moyen du modèle prévu pour le système, et en tenant compte des résultats attendus du Plan d'action national pour la lutte contre l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante, confirmer les besoins en infrastructures, équipements et formations pour l'application des réformes.



15. Adoption législative

Une fois que les réformes ont été confirmées par la concertation avec les différents acteurs, que la législation a été rédigée, et que l'on a une notion claire des diverses infrastructures et contrats requis, solliciter l'adoption formelle des instruments législatifs par les autorités, et leur approbation de la mise en place du système. L'approbation est requise à ce point, car les étapes ultérieures nécessitent un financement pour conclure les contrats, construire les infrastructures, acheter les équipements, organiser les formations, et lancer une large campagne de sensibilisation et de collaboration auprès des populations et des entreprises à propos du système qui sera mis en place.



16. Création d'un système financier et douanier

Élaborer et mettre en place tous les besoins de conception du système pour permettre aux agents et agentes des douanes d'imposer le système aux importations, et au personnel en charge de la conformité environnementale de réaliser toutes les inspections de conformité nécessaires.

17. Formation des fonctionnaires

La formation du personnel responsable de l'application du système devrait inclure le personnel des douanes et de la surveillance des frontières, ainsi que l'organisme chef de file responsable de l'application de l'interdiction de l'amiante et des matériaux contenant de l'amiante

Pour en savoir plus, veuillez contacter les personnes suivantes :



M. Bradley Nolan
Directeur du projet ou
Programme PacWastePlus
bradley@sprep.org



18. Sensibilisation de la population et des entreprises

Expliquer quels produits ne peuvent plus être importés ou utilisés, pour quels produits il y a un risque de présence d'amiante, et quels sont les pays sources à partir desquels il y a un plus grand risque de recevoir de l'amiante ou des matériaux contenant de l'amiante. Les supports d'information et de communication jouent un rôle crucial pour informer les importateurs et les utilisateurs potentiels d'amiante et de matériaux contenant de l'amiante. Ces informations peuvent aussi être diffusées au niveau local, étant donné le nombre de produits fournis par des membres de la famille vivant à l'étranger qui aident leurs parents en leur envoyant des matériaux de construction. Toutes les communications doivent faire passer au premier plan le but qui est d'éliminer l'amiante et les maladies causées par lui.



19. Mise en place du système

Mettre en place le système conçu. Veiller à l'ouverture et à la transparence, continuer à communiquer avec le grand public et les entreprises de traitement des déchets pour les informer du fonctionnement et de l'utilisation du système.



20. Suivi, évaluation et audit

La mise en place d'un système de suivi, d'évaluation et d'audit est une composante cruciale du Plan d'action national pour la lutte contre l'amiante et les matériaux contenant de l'amiante, car un tel système permet de veiller à ce que le système de contrôle de l'amiante fonctionne comme prévu, et que les fonds requis soient disponibles pour faire en sorte que les déchets soient gérés comme il convient et conformément au plan.



M. Lance Richman
Responsable technique pour les déchets dangereux
Programme PacWastePlus
lancer@sprep.org